

AVIS du 27 juin 2013

- 1 ■ Examen pour avis du projet de décret fixant la liste des points d'entrée du territoire au sens des articles R 3115-16 et R 3115-17 du code de la santé publique

Résultat du vote

CONTRE	: 0
ABSTENTIONS	: 22
POUR	: 9

Le Conseil Supérieur de la Marine Marchande donne un avis favorable au projet de décret fixant la liste des points d'entrée du territoire au sens des articles R 3115-16 et R 3115-17 du code de la santé publique sous réserve que soit présenté à bref délai le complément au dispositif qui permettra, selon les cas, d'étendre les points d'entrée du territoire à d'autres lieux décentralisés.

Jean-Marie Berthet, le 27 juin 2013



Secrétaire général du Conseil